



# Prévoyance complémentaire CDG16 Présentation aux collectivités

PRESENTATION  
15 JUIN 2021



1. Présentation de TERRITORIA Mutuelle
2. Les garanties de l'offre
3. Les conditions d'adhésion
4. Notre accompagnement à la mise en place du contrat
5. La gestion et le pilotage de votre contrat

1

# Présentation TERRITORIA Mutuelle

# LA CONJUGAISON DE NOS SAVOIR-FAIRE AU SERVICE DU CENTRE DE GESTION ET DES AGENTS



Candidature conjointe des mutuelles  
du groupe AESIO, 2<sup>ème</sup> groupe de  
protection sociale en France :

**TERRITORIA Mutuelle** : l'expertise

**Spécialiste de la protection sociale des agents  
des collectivités territoriales** pour le risque  
de la prévoyance complémentaire

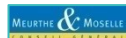
## MUTUELLES DU GROUPE AESIO:

- 3 millions de personnes protégées
- Plus de 360 agences sur tout le territoire
- Plus de 300% de marge de solvabilité

# NOS REFERENCES SUR LE PLAN NATIONAL



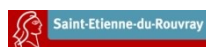
## Les conseils départementaux et régionaux



## Les Centres de Gestion de la FPT et Métropoles



## Les communes, aggro et CCAS



## Les SDIS



Et plus de 1200 Collectivités de moins de 1000 agents

## VOS INTERLOCUTEURS

### PILOTAGE

Elodie PAIRAULT

Responsable développement

Tél : 05 45 92 26 45 / Port : 07 60 50 13 38

[elodie.pairault@territoria-mutuelle.fr](mailto:elodie.pairault@territoria-mutuelle.fr)

### ADHESION

Elodie PAIRAULT

Responsable développement

Tél : 05 45 92 26 45 / Port : 07 60 50 13 38

[elodie.pairault@territoria-mutuelle.fr](mailto:elodie.pairault@territoria-mutuelle.fr)

### GESTION

Agnès HULEU-HODGES

Responsable gestion

Tél : 05 49 26 11 89

[a.huleuhodges@territoria-mutuelle.fr](mailto:a.huleuhodges@territoria-mutuelle.fr)

# 2

## Les garanties de l'offre

# POURQUOI SOUSCRIRE UNE GARANTIE MAINTIEN DE SALAIRE



## OBJECTIF :

**Compenser la perte de revenus des agents en cas d'arrêts de travail consécutifs à une maladie ou un accident subis dans le cadre de la vie privée**

**Réduction du traitement à 50% après 3 mois**



**Une diminution importante de revenus  
= difficultés financières**

**Pourtant, 2/3 des agents territoriaux ne sont pas couverts par méconnaissance de leur régime prévoyance**



## AGENTS TITULAIRES RELEVANT DU REGIME CNRACL

(>28 heures de travail hebdomadaire)

NB- Prise en compte des arrêts continus et discontinus sur une année glissante

Nature du congé	Durée	Obligations statutaires de l'employeur		TERRITORIA MUTUELLE vous verse
<b>Maladie ordinaire (grippe, angine, fracture...)</b>	<b>1 an</b>	100% de votre salaire pendant 3 mois	50% de votre salaire pendant 9 mois	Complément de votre salaire net pendant 9 mois
<b>Longue maladie (maladie à caractère invalidant avec soins prolongés)</b>	<b>3 ans</b>	100% de votre salaire pendant 1 an	50% de votre salaire pendant 2 ans	Complément de votre salaire net pendant 2 ans
<b>Maladie de longue durée (tuberculose, cancer, poliomyélite...)</b>	<b>5 ans</b>	100% de votre salaire pendant 3 ans	50% de votre salaire pendant 2 ans	Complément de votre salaire net pendant 2 ans

## AGENTS TITULAIRES RELEVANT DU REGIME IRCANTEC

(<28 heures de travail hebdomadaire)

**NB- Prise en compte des arrêts continus et discontinus sur une année glissante**

Nature du congé	Durée	Obligations statutaires de l'employeur		TERRITORIA MUTUELLE vous verse
<b>Maladie ordinaire (grippe, angine, fracture...)</b>	<b>1 an</b>	100% de votre salaire pendant 3 mois	50% de votre salaire pendant 9 mois	Complément de votre salaire net pendant 9 mois
<b>Grave maladie (maladie à caractère invalidant avec soins prolongés)</b>	<b>3 ans</b>	100% de votre salaire pendant 1 an	50% de votre salaire pendant 2 ans	Complément de votre salaire net pendant 2 ans

## AGENTS NON TITULAIRES RELEVANT DU REGIME IRCANTEC

NB- Prise en compte des arrêts continus et discontinus sur une année glissante

Nature du congé	Durée	Obligations statutaires de l'employeur			TERRITORIA MUTUELLE vous verse
		Ancienneté	100% de salaire	50% de salaire	
<b>Maladie ordinaire (grippe, angine, fracture...)</b>	<b>Selon l'ancienneté</b>	< 4 mois	Néant	Néant	Complément de votre salaire pendant la durée du demi-traitement
		4 mois à 2 ans	1 mois	1 mois	
		2 ans à 3 ans	2 mois	2 mois	
		> 3 ans	3 mois	3 mois	
<b>Grave maladie (maladie à caractère invalidant avec soins prolongés)</b>	<b>3 ans</b>	Après 3 ans d'ancienneté	1 an	2 ans	Complément de votre salaire net pendant 2 ans

# GARANTIES :

## « Maintien de salaire »



### CHOIX 1

#### Garantie obligatoire retenue par votre employeur

**Garantie Incapacité «Maintien de salaire»** : En cas de maladie ou d'accident de la vie privée, TERRITORIA Mutuelle complète votre traitement net et le cas échéant votre NBI nette.

Taux de couverture du traitement à hauteur de **95% sans couverture du RI**

#### Garanties Optionnelles, au choix de l'agent

**Garantie Invalidité «sans couverture du RI»** : si vous devenez invalide et que vous êtes inapte à exercer votre activité, TERRITORIA mutuelle complète, jusqu'à vos 62 ans, votre pension d'invalidité par une rente à hauteur de **95%** de votre traitement net et le cas échéant votre NBI nette

**Garantie Perte de Retraite «sans couverture du RI» uniquement si garantie invalidité souscrite et valable pour les agents CNRACL seulement** : en cas de mise en retraite pour invalidité, vous ne cotisez plus pour votre retraite. A partir de 62 ans, TERRITORIA Mutuelle vous versera un capital à hauteur de 50% PASS (valeur 2021 : 41 136 €)

**Garantie Décès et PTIA** : En cas de décès de l'adhérent, TERRITORIA Mutuelle verse aux bénéficiaires ou à l'adhérent, un capital égal 100% du salaire annuel brut incluant NBIB

# GARANTIES :

## « Maintien de salaire »



### Choix 2

#### Garantie obligatoire retenue par votre employeur

**Garantie Incapacité « Maintien de salaire »** : En cas de maladie ou d'accident de la vie privée, TERRITORIA Mutuelle complète votre traitement net et le cas échéant votre NBI nette et régime indemnitaire,

- Taux de couverture du traitement à hauteur de **95% + 45% du RI**
- **45% RI versés pour les périodes à demi-traitement en cas de CMO, CLM, CLD et CGM**

#### Garanties Optionnelles, au choix de l'agent

**Garantie Invalidité « avec couverture du RI »** : si vous devenez invalide et que vous êtes inapte à exercer votre activité, TERRITORIA mutuelle complète, jusqu'à vos 62 ans, votre pension d'invalidité par une rente à hauteur de **95%** de votre traitement net et le cas échéant votre NBI nette et de votre régime indemnitaire

**Garantie Perte de Retraite « avec couverture du RI » uniquement si garantie invalidité souscrite et valable pour les agents CNRACL seulement** : en cas de mise en retraite pour invalidité, vous ne cotisez plus pour votre retraite. A partir de 62 ans, TERRITORIA Mutuelle vous versera un capital à hauteur de 50% PASS (valeur 2021 : 41 136 €)

**Garantie Décès et PTIA** : En cas de décès de l'adhérent, TERRITORIA Mutuelle verse aux bénéficiaires ou à l'adhérent, un capital égal 100% du salaire annuel brut incluant NBIB

# GARANTIES :

## « Maintien de salaire »



### Choix 3

#### Garantie obligatoire retenue par votre employeur

**Garantie Incapacité «Maintien de salaire» :** En cas de maladie ou d'accident de la vie privée, TERRITORIA Mutuelle complète votre traitement net et le cas échéant votre NBI nette et régime indemnitaire,

- Taux de couverture du traitement et de votre régime indemnitaire à hauteur de **95%**
- **Et jusqu'à 95% RIN\* versés pour les périodes à demi-traitement en cas de CMO, CLM, CLD et CGM**
- **Et jusqu'à 95% RIN\* versés pour les périodes à plein traitement uniquement en cas de CLM, CLD et CGM.**

#### Garanties Optionnelles, au choix de l'agent

**Garantie Invalidité «avec couverture du RI » :** si vous devenez invalide et que vous êtes inapte à exercer votre activité, TERRITORIA mutuelle complète, jusqu'à vos 62 ans, votre pension d'invalidité par une rente à hauteur de **95%** de votre traitement net et le cas échéant votre NBI nette et de votre régime indemnitaire

**Garantie Perte de Retraite «avec couverture du RI» uniquement si garantie invalidité souscrite et valable pour les agents CNRACL seulement :** en cas de mise en retraite pour invalidité, vous ne cotisez plus pour votre retraite. A partir de 62 ans, TERRITORIA Mutuelle vous versera un capital à hauteur de 50% PASS (valeur 2021 : 41 136 €)

**Garantie Décès et PTIA :** En cas de décès de l'adhérent, TERRITORIA Mutuelle verse aux bénéficiaires ou à l'adhérent, un capital égal 100% du salaire annuel brut incluant NBIB

3

# LES COTISATIONS

# TABLEAU DES GARANTIES

Si l'employeur a souscrit au choix n°1 : absence de prise en charge du régime indemnitaire



## TABLEAU DES GARANTIES - CHOIX N°1 DE L'EMPLOYEUR

Votre Employeur participe sur la garantie de base obligatoire uniquement, avec possibilité de compléter votre couverture avec des garanties optionnelles

Prestations	Nature	Plafonds d'indemnisation	Taux de cotisation TTC
<b>Garanties obligatoires de base</b>			
<b>Incapacité de travail</b>	Indemnités journalières	95% TIN + NBIN pour les périodes à demi-traitement	0.64% TIB+NBIB
<b>Garanties optionnelles</b>			
<b>Invalidité permanente sans maintien du régime indemnitaire</b>	Rente Mensuelle	95% TIN + NBIN	0.76% TIB+NBIB
<b>Perte de retraite sans régime indemnitaire</b>	Capital	50% du PASS	0.58% TIB+NBIB
<b>Décès toutes causes et PTIA (en cas de choix n°1 ou 2 ou 3)</b>	Capital	100% du salaire annuel brut (TIB+NBIB)	0.38% TIB+NBIB

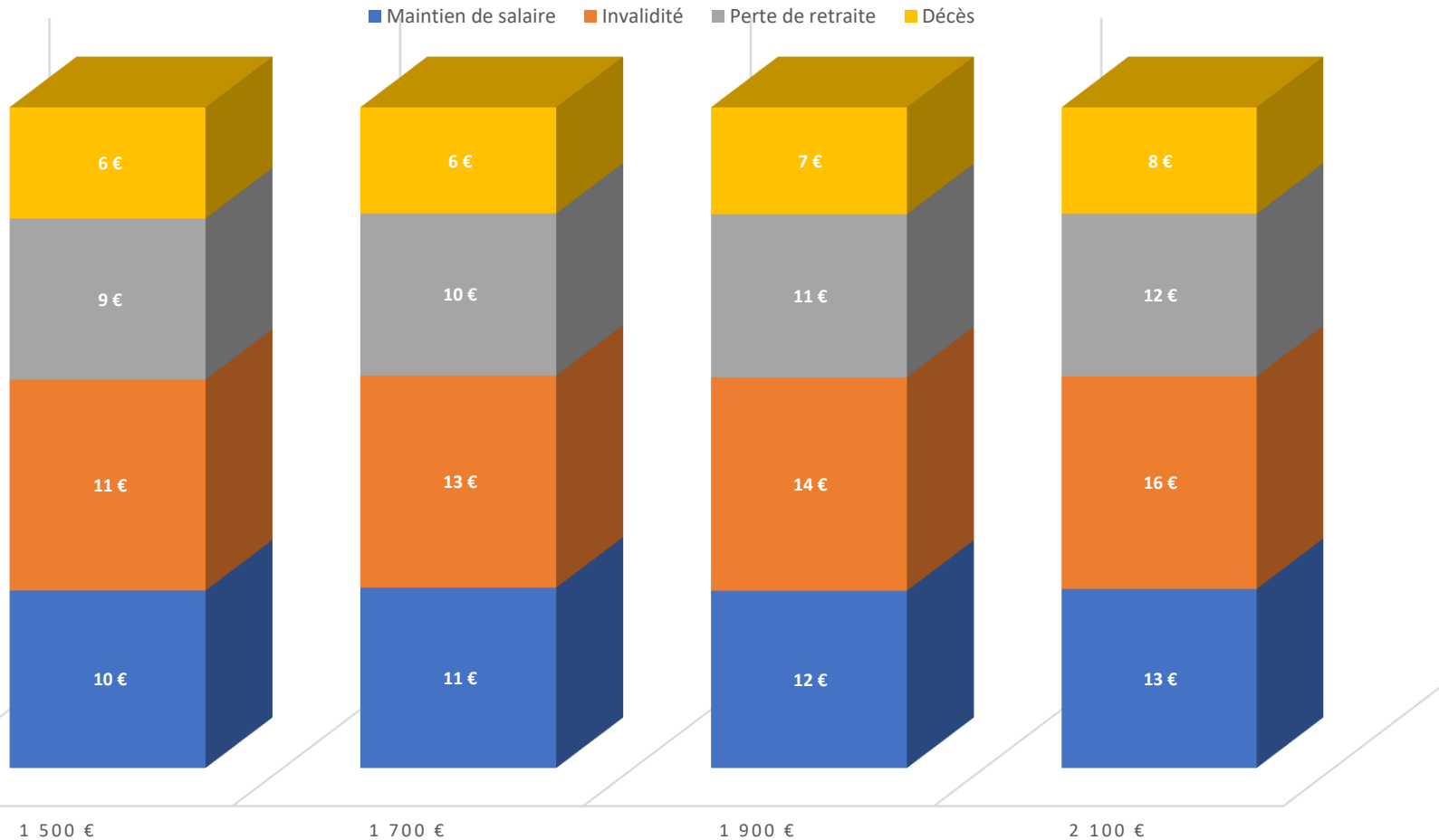
*TIB : Traitement Indiciaire Brut, y compris indemnité compensatrice de la CSG,  
 TIN : Traitement Indiciaire Net, y compris indemnité compensatrice de la CSG,  
 NBIB : Nouvelle Bonification Indiciaire Brute,  
 NBIN : Nouvelle Bonification Indiciaire Nette,  
 RIB : Régime Indemnitaire Brut (RIFSEEP et autres primes et indemnités),  
 RIN : Régime Indemnitaire Net (RIFSEEP et autres primes et indemnités),  
 PASS : Plafond annuel de la sécurité sociale*



# SIMULATION DES TARIFS HORS participation employeur



TAUX DE COUVERTURE 95%  
SANS LA GARANTIE RI CHOIX 1



# TABLEAU DES GARANTIES

Si l'employeur a souscrit au choix n°2 : maintien du régime indemnitaire à hauteur de 45%



## TABLEAU DES GARANTIES - CHOIX N°2 DE L'EMPLOYEUR

Votre Employeur participe sur la garantie de base obligatoire uniquement, avec possibilité de compléter votre couverture avec des garanties optionnelles

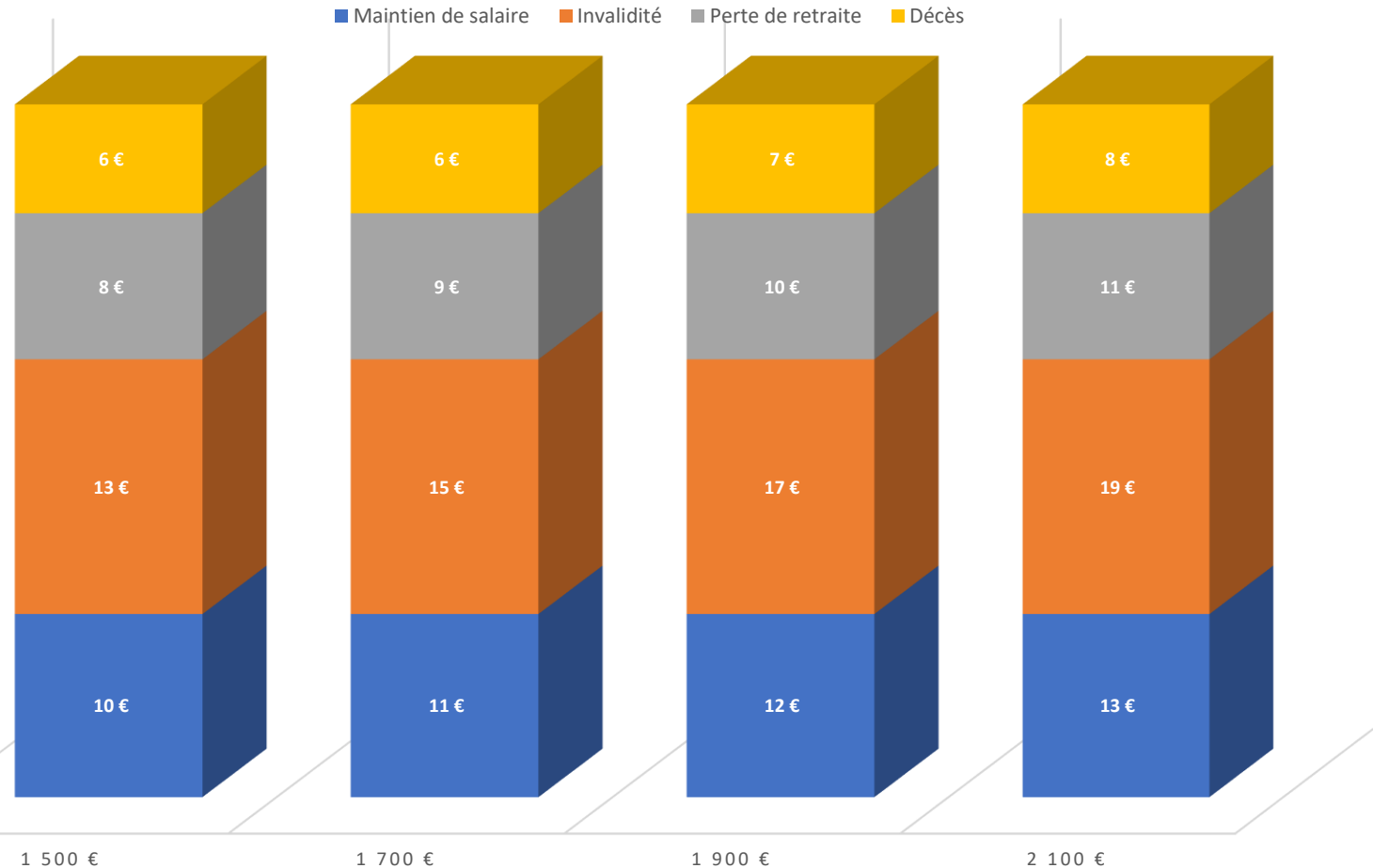
Prestations	Nature	Plafonds d'indemnisation	Taux de cotisation TTC
<b>Garanties obligatoires de base</b>			
<b>Incapacité de travail</b>	Indemnités journalières	95% TIN + NBIN + 45% RIN* versés pour les périodes à demi-traitement en cas de CMO, CLM, CLD et CGM	0.64% TIB + NBIB +RIB
<b>Garanties optionnelles</b>			
<b>Invalidité permanente avec maintien du régime indemnitaire</b>	Rente mensuelle	95% TIN + NBIN + RIN	0.89% TIB+NBIB+RIB
<b>Perte de retraite avec régime indemnitaire</b>	Capital	50% du PASS	0.51% TIB+NBIB+RIB
<b>Décès toutes causes et PTIA</b>	Capital	100% du salaire annuel brut (TIB+NBIB)	0.38% TIB+NBIB

TIB : Traitement Indiciaire Brut, y compris indemnité compensatrice de la CSG,  
 TIN : Traitement Indiciaire Net, y compris indemnité compensatrice de la CSG,  
 NBIB : Nouvelle Bonification Indiciaire Brute,  
 NBIN : Nouvelle Bonification Indiciaire Nette,  
 RIB : Régime Indemnitaire Brut (RIFSEEP et autres primes et indemnités),  
 RIN : Régime Indemnitaire Net (RIFSEEP et autres primes et indemnités),  
 PASS : Plafond annuel de la sécurité sociale

# SIMULATION DES TARIFS HORS participation employeur



## TAUX DE COUVERTURE 95% AVEC LA GARANTIE RI CHOIX 2



# TABLEAU DES GARANTIES

Si l'employeur a souscrit au choix n°3 : maintien du régime indemnitaire à hauteur de 95%



## TABLEAU DES GARANTIES - CHOIX N°3 DE L'EMPLOYEUR

Votre Employeur participe sur la garantie de base obligatoire uniquement, avec possibilité de compléter votre couverture avec des garanties optionnelles

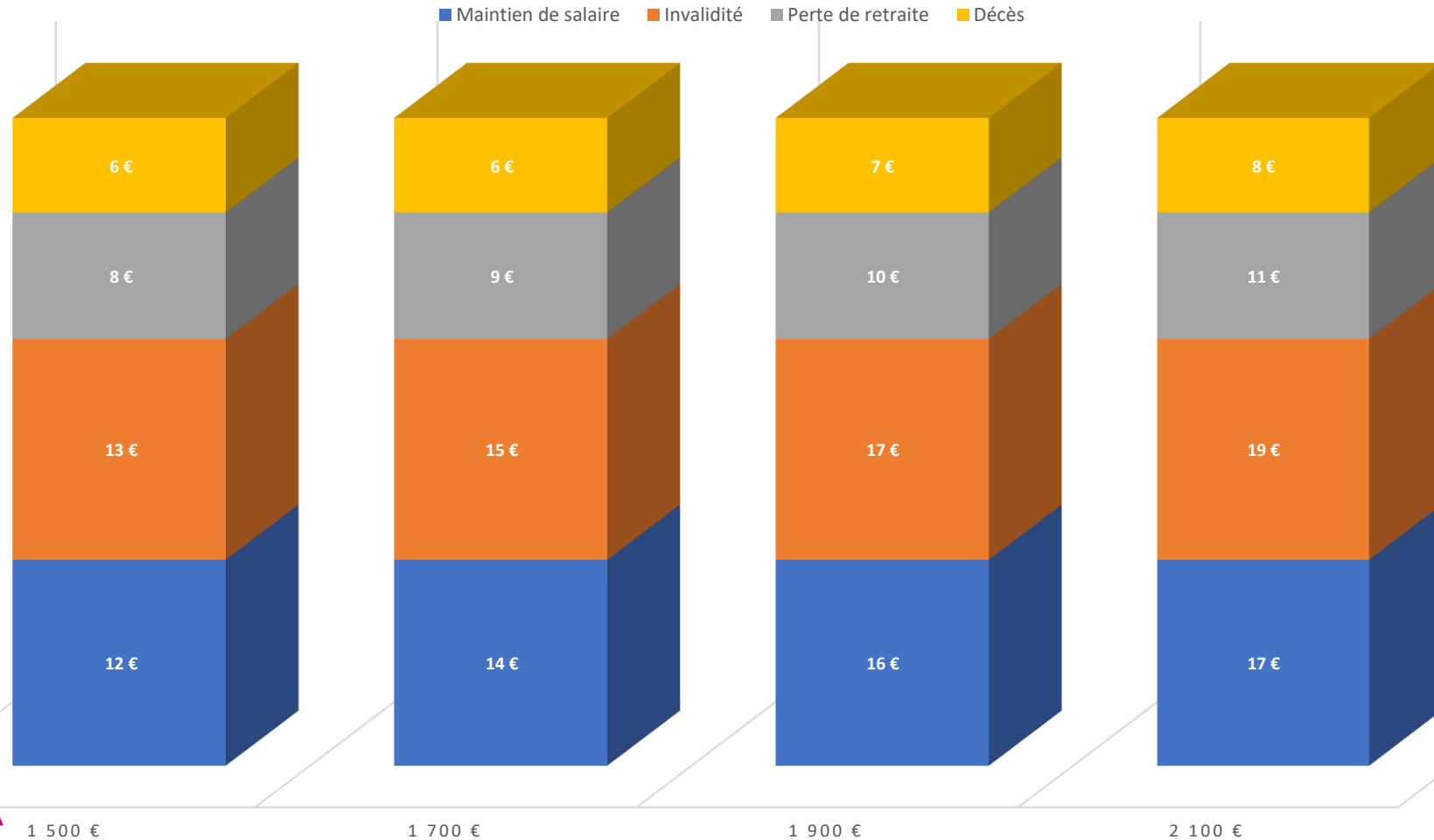
Prestations	Nature	Plafonds d'indemnisation	Taux de cotisation TTC
<b>Garanties obligatoires de base</b>			
<b>Incapacité de travail</b>	Indemnités journalières	95% TIN + NBIN Et jusqu'à 95% RIN* versés pour les périodes à demi-traitement en cas de CMO, CLM, CLD et CGM Et jusqu'à 95% RIN* versés pour les périodes à plein traitement <u>uniquement</u> en cas de CLM, CLD et CGM.	0.83% TIB+NBIB+RIB
<b>Garanties optionnelles</b>			
<b>Invalidité permanente avec maintien du régime indemnitaire</b>	Rente mensuelle	95% TIN + NBIN + RIN	0.89% TIB+NBIB+RIB
<b>Perte de retraite avec régime indemnitaire</b>	Capital	50% du PASS	0.51% TIB+NBIB+RIB
<b>Décès toutes causes et PTIA</b>	Capital	100% du salaire annuel brut (TIB+NBIB)	0.38% TIB+NBIB

TIB : Traitement Indiciaire Brut, y compris indemnité compensatrice de la CSG,  
 TIN : Traitement Indiciaire Net, y compris indemnité compensatrice de la CSG,  
 NBIB : Nouvelle Bonification Indiciaire Brute,  
 NBIN : Nouvelle Bonification Indiciaire Nette,  
 RIB : Régime Indemnitaire Brut (RIFSEEP et autres primes et indemnités),  
 RIN : Régime Indemnitaire Net (RIFSEEP et autres primes et indemnités),  
 PASS : Plafond annuel de la sécurité sociale

# SIMULATION DES TARIFS HORS participation employeur



TAUX DE COUVERTURE 95%  
AVEC LA GARANTIE RI CHOIX 3



# POUR ACCOMPAGNER VOS AGENTS DANS LEUR QUOTIDIEN



**TERRITORIA Mutuelle** met à la disposition des agents territoriaux adhérents ce service global en inclusion dans sa cotisation. Il concerne l'agent territorial ainsi que sa famille.

Ce service se nomme : **MUT NOV SERVICES +**

Un N° tél : **09 69 32 82 67** - Site internet dédié : <http://www.mutnov-services-plus.fr>.



# 3

## Les conditions d'adhésion



- **Adhésion pour les agents en activité normale :**

Dans les 6 mois suivant la date de prise d'effet du contrat :

- **Adhésion** sans délai de stage – ni formalité médicale

Passé le délai de 6 mois, l'adhésion de l'agent sera soumise à un délai de stage de 6 mois sauf pour la garantie décès/PTIA.





- **Adhésion pour les agents en mi-temps thérapeutique :**

Dans les 6 mois suivant la date de prise d'effet du contrat :

- Adhésion **sans délai de stage**
- **Cependant les conséquences de la maladie en cours à la souscription ne seront pas prises en charge au titre du présent**

Passé le délai de 6 mois, l'adhésion de l'agent sera soumise à un délai de stage de 6 mois sauf pour la garantie décès/PTIA.



## • Adhésion des agents en arrêt de travail pour maladie ou congé maladie fractionné :

Dans les 6 mois suivant la date de prise d'effet du contrat :

- Soit après une **reprise effective de 30 jours continus** de travail, avec signature d'une attestation sur l'honneur.
- Soit **sans délai**, si l'agent peut justifier de l'adhésion préalable auprès d'un organisme d'assurance pour des **garanties équivalentes**.

Passé ce délai de 6 mois, l'adhésion de l'agent sera effective après une reprise de travail de 30 jours continus et soumise à un délai de stage de 6 mois, sauf pour la garantie décès/PTIA.

# 4

## Notre accompagnement à la mise en place du contrat

## LES AGENTS



**PLATEAU TELEPHONIQUE**  
10 conseillers



**OUTIL WEB**  
Simulation de  
cotisation et  
souscription en ligne  
Intranet

[https://prevoyance.territoria-  
mutuelle.fr/tarificateur/  
CDG\\_16](https://prevoyance.territoria-mutuelle.fr/tarificateur/CDG_16)



**DES REUNIONS  
D'INFORMATION ET  
PERMANENCES**  
Accompagnement  
à l'adhésion  
Des conseillers  
formés sur le  
dispositif à  
disposition des  
agents

En partenariat avec la collectivité, **TERRITORIA Mutuelle** met à votre disposition :

**Un pack complet d'adhésion** par agent livré auprès du service RH de la collectivité

- Un courrier d'accompagnement signé par le représentant de votre collectivité
- La plaquette explicative des garanties
- Notice d'information,
- Bulletin d'adhésion,
- Lettre de résiliation.

**Une communication spécifique sera adressée aux agents déjà adhérents** au contrat collectifs prévoyance afin d'assurer à l'agent une continuité dans leur couverture en protection sociale.

## Un outil **WEB de tarification** des garanties à insérer sur votre intranet avec un lien vers un site dédié pour la souscription en ligne

**LE SAVIEZ - VOUS ?**

Après 3 mois d'arrêt de travail, vous perdez 50% de votre salaire en cas de maladie ou d'accident de la vie privée.

[En savoir plus](#)

**ADHÉREZ EN 3 ÉTAPES**  
AU CONTRAT COLLECTIF **MAINTIEN DE SALAIRE**

- 1** RENSEIGNEZ VOTRE SITUATION
- 2** SIMULEZ VOTRE COTISATION
- 3** FINALISEZ VOTRE ADHESION

**C'est parti ! ➔**

En signant, j'atteste l'exactitude des renseignements contenus dans ce document et m'engage à en signaler toute modification. Je certifie avoir été sollicité par TERRITORIA MUTUELLE pour déterminer mes besoins et exigences en matière de couverture prévoyance complémentaire afin de recevoir un conseil adapté à ma situation et à mon budget. J'ai reçu le document d'information sur le produit d'assurance et pris connaissance de la notice d'information et des statuts disponibles sur [territoria-mutuelle.fr](http://territoria-mutuelle.fr) ou à la demande au 05-49-33-76-51. La collecte et la conservation de vos données personnelles est effectuée par TERRITORIA MUTUELLE afin d'assurer la gestion administrative et commerciale de votre dossier, ainsi que pour répondre aux exigences réglementaires qui encadrent votre contrat. Celles-ci sont transmises aux partenaires de gestion afin de mettre en oeuvre l'ensemble de vos garanties. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition, de portabilité, ainsi qu'un droit à la limitation du traitement. Vous pouvez exercer ces droits à tout moment en contactant notre délégué à la protection des données personnelles par mail à [dpo@territoria-mutuelle.fr](mailto:dpo@territoria-mutuelle.fr) ou par courrier à TERRITORIA MUTUELLE - à l'attention du DPO.



Nous privilégions des présentations très didactiques permettant une approche et une appropriation par l'agent des enjeux de la souscription à la prévoyance complémentaire

Durée: prévoir 1h30

Projection d'un Power Point et questions réponses

## **PERMANENCES SUR SITE pendant toute la durée du contrat**

Des affiches, des lettres d'informations, des encarts pour votre intranet et les tableaux d'affichage.

# Exemple de plaquette d'information



## CONTACTEZ-NOUS

Nos conseillers en prestation sociale sont à votre écoute et vous accompagnent dans le choix de vos garanties.

05 49 33 76 51  
demande@territoria-mutuelle.fr

En adhérant, vous bénéficiez de la participation financière de votre employeur.

**MEMBRES D'UN DÉPARTEMENT PARTICIPANTS :**

<ul style="list-style-type: none"> <li>CHARENTAISE - Département Charente</li> <li>CHARENNE - Département Charente-Maritime</li> <li>CHER - Département Cher</li> <li>DEUX-SÈVRES - Département Deux-Sèvres</li> <li>INDRE - Département Indre</li> <li>INDRE-ET-LOIRE - Département Indre-et-Loire</li> <li>LOIRE-ATLANTIQUE - Département Loire-Atlantique</li> <li>LOIRE - Département Loire</li> <li>SAINT-LOUIS - Département Saint-Louis</li> <li>TOURNAI - Département Tournai</li> <li>VAL-DE-SÈVRES - Département Val-de-Sèvres</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>ALLIER - Département Allier</li> <li>BOURGOGNE - Département Bourgogne</li> <li>DOUBOIS - Département Doubois</li> <li>LOIRE - Département Loire</li> <li>LOIRE-ATLANTIQUE - Département Loire-Atlantique</li> <li>LOIRE - Département Loire</li> <li>SAINT-LOUIS - Département Saint-Louis</li> <li>TOURNAI - Département Tournai</li> <li>VAL-DE-SÈVRES - Département Val-de-Sèvres</li> </ul>
---	---

TERRITORIA MUTUELLE est une société d'économie sociale à but non lucratif, membre d'AÉSIO mutuelle. Elle est agréée par le Préfet de la Région Île-de-France. Le montant des cotisations est fixé par le conseil d'administration. Les cotisations sont payées par votre employeur.

# PROTÉGEZ VOTRE SALAIRE

Des garanties choisies pour vous par votre collectivité



## LE SAVIEZ-VOUS ?

Après 3 ans d'exercice de travail, vous perdez **50%** de votre salaire en cas de retraite ou d'accident de la vie privée.

En adhérant au contrat collectif proposé par votre employeur TERRITORIA MUTUELLE, complétez votre perte de salaire.

## COMMENT ÇA MARCHE ?

	SI VOUS ÊTES BÉNÉFICIAIRE PAR	SI VOUS ADHÉREZ
DU 1 <sup>er</sup> JOUR d'arrêt de travail	100% DE VOTRE TRAITEMENT VERSÉ PAR VOTRE EMPLOYEUR	50% DE PERTE DE VOTRE TRAITEMENT
AU 90 <sup>es</sup> JOUR d'arrêt de travail	50% DE VOTRE TRAITEMENT VERSÉ PAR VOTRE EMPLOYEUR	50% DE VOTRE TRAITEMENT VERSÉ PAR VOTRE EMPLOYEUR
JUSQU'À LA FIN de votre arrêt de travail		40% OU 45% DE VOTRE TRAITEMENT VERSÉ PAR TERRITORIA MUTUELLE

## 2 CHOISISSEZ VOTRE GARANTIE

VOTRE GARANTIE OBLIGATOIRE	VOTRE CHOIX N°1
<b>MAINTIEN DE SALAIRE</b> En cas de retraite ou d'accident de la vie privée, TERRITORIA MUTUELLE complétera votre traitement jusqu'à un montant de 50% ou 45% de votre salaire initial.	<b>À PARTIR DE 21€/mois</b> Le montant de votre cotisation mensuelle.
<b>INVALIDITÉ</b> En cas d'arrêt de travail, si vous ne pouvez plus travailler, TERRITORIA MUTUELLE complétera votre traitement jusqu'à un montant de 50% ou 45% de votre salaire initial.	<b>À PARTIR DE 5€ /mois</b>
<b>PERTE DE RETRAITE</b> En cas d'invalidité, vous ne pouvez plus travailler, la garantie de perte de retraite vous assure en cas de retraite un complément de 40% ou 45% de votre salaire initial.	<b>À PARTIR DE 6€ /mois</b>
<b>CAPITAL DÉCÈS-PTIA</b> En cas de décès prématuré ou accident, TERRITORIA MUTUELLE verse un capital décès de 200€ (ou 300€) pour permettre à vos proches de régler vos dettes.	<b>À PARTIR DE 5€ /mois</b>

## 3 ADHÉRER, C'EST SIMPLE !

Réunissez votre demande d'adhésion à TERRITORIA MUTUELLE et votre employeur peut adhérer à votre place.

Vos garanties prennent effet le 1<sup>er</sup> du mois suivant votre adhésion. Vos cotisations sont prélevées sur votre salaire à votre employeur.

TERRITORIA MUTUELLE est agréée par le Préfet de la Région Île-de-France.

Une fois votre demande de garantie acceptée, vous recevrez votre contrat de garantie.



# 5

## La Gestion et le pilotage de votre Contrat

TERRITORIA Mutuelle met à votre disposition un portail de gestion dématérialisé qui a pour objectif **de faciliter la gestion de vos services RH.**

- **Gestion des adhésions**

- Possibilité de saisir les adhésions, ajouter des bénéficiaires...
  - Suivi des adhésions en cours
  - Extraction du listing de vos adhérents en fichier EXCEL

- **Gestion des indemnisations**

- Demande d'indemnisations par voie de dématérialisation
  - Suivi en temps réel des indemnisations (montant des indemnités, date de versement, indication des pièces manquantes...)

- **Gestion des précomptes sur salaire/ appel de cotisations**

- Mise à disposition chaque mois du fichier vous permettant de réaliser les précomptes sur salaire

Cet outil comprend également **une bibliothèque de documents contractuels** (Bulletin d'adhésion, demande de remboursement...)



## Et pour vos agents

A réception de son adhésion, l'agent reçoit un **SMS de réception** de son adhésion puis par courrier postale un **certificat d'adhésion** précisant le détail des garanties souscrites. Pour faciliter les démarches de vos agents et leur permettre d'accéder en temps réel à leur dossier **TERRITORIA Mutuelle** met à disposition de vos agents :

### un outil de tarification et de souscription en ligne

- Pour réaliser son devis en ligne,
- Pour souscrire son contrat à partir du site sécurisé ou bien de télécharger son bulletin d'adhésion prérempli.

### un espace adhérent

- Pour consulter ses garanties souscrites
- Pour suivre en temps réel ses remboursements
- Pour déclarer en ligne un sinistre avec un envoi de ses documents dématérialisés.





**TERRITORIA Mutuelle** s'engage sur les délais suivants :

- **8 jours ouvrés** à partir de la réception d'un dossier complet.

A Chaque versement d'indemnisation, l'agent reçoit un SMS précisant la date et le montant de la prestation puis un courrier et retrouve sur son espace adhérent son état de remboursement

Merci de votre écoute